## Pouvoir d'emprunt-Loi

L'hon. Flora MacDonald (Kingston et les Îles): Monsieur le Président, lorsque la Chambre des communes est saisie de projets de loi, nous les considérons souvent avec beaucoup de curiosité et parfois un certain scepticisme parce que leurs apparences sont quelque peu trompeuses. Je dirai que c'est le cas notamment du projet de loi C-21, portant pouvoir d'emprunt.

Cette mesure semble très simpliste puisqu'elle ne comporte que deux pages, imprimées d'un seul côté. On pourrait croire qu'elle ne représente pas grand-chose et pourtant, dans ce projet de loi, le gouvernement demande au Parlement l'autorisation d'emprunter près de 30 milliards de dollars, ce qui prouve bien que le Parlement n'exerce plus de contrôle sur les dépenses du gouvernement. Grâce à sa majorité actuelle, le gouvernement peut se présenter à la Chambre et faire adopter de force un projet de loi d'emprunt, quel que soit le montant demandé, tout en étant convaincu qu'il obtiendra l'accord des partis d'opposition et pourra dépenser cet argent comme il l'entend.

Au cours de ce débat et d'autres, comme celui sur le budget, mes collègues et moi avons insisté sur l'ampleur effarante du déficit gouvernemental et l'incidence énorme que celui-ci a sur notre économie. Ce déficit, qui s'élève actuellement à plus de 30 milliards de dollars, est le principal obstacle à une relance économique soutenue dans notre pays. Il empêche le million et demi de chômeurs canadiens de réintégrer le marché du travail. C'est un boulet que nous traînons et que traînent surtout ceux qui sont au chômage.

Chaque fois que le gouvernement clôture son année financière avec un déficit, comme il l'a fait l'an dernier, l'année précédente et le fera encore cette année, le manque à gagner qu'il provoque ne peut pas disparaître d'un seul coup. Au contraire, il s'ajoute à la dette nationale à long terme, dette qui, nous le savons, fait d'énormes bonds en avant et sur laquelle nous devons payer chaque année de plus en plus d'intérêts. En retour, ces paiements d'intérêt augmentent le déficit. C'est un véritable cercle vicieux. Le gouvernement emprunte davantage, ce qui accroît le déficit et, en retour, les frais d'intérêt augmentent en même temps que la dette nationale.

Pour cette année seulement, le service de la dette s'élèvera à 20 milliards de dollars, ce qui représente près de \$800 par Canadien, homme, femme et enfant. La semaine dernière encore, le coût des intérêts a augmenté de 750 millions en huit jours à peine. A cause de la politique du gouvernement à l'égard des taux d'intérêt le taux préférentiel a été relevé d'un autre cran.

Le projet de loi à l'étude, cette petite mesure d'apparence anodine, montre bien que le gouvernement ne parvient pas encore à faire face aux conséquences économiques de sa politique financière et monétaire. Le projet de loi C-21 demande l'autorisation d'emprunter 29.5 milliards dont 4 milliards comme réserve pour les imprévus.

Ces 4 milliards méritent notre attention. Je pense que l'argent qui, selon le gouvernement, sera mis de côté pour faire face aux urgences, est en fait destiné à couvrir de folles dépenses. Ce sont les sous qu'on met de côté pour le cas où l'on

aurait envie de faire quelques folies. Il est souvent arrivé ces dernières années que le gouvernement se mette à gaspiller l'argent des contribuables. Cet argent qu'il dilapide continuellement ne sort pas de la poche des députés d'en face mais de celle des millions de Canadiens qui ont travaillé dur pour le gagner et qui ont déjà assez de mal à joindre les deux bouts.

En tolérant que les sociétés de la Couronne soient administrées comme elles le sont, le gouvernement prouve certainement qu'il gère mal ses finances même s'il n'a cessé de le nier. Un grand nombre de mes collègues l'ont souligné. La plupart de ces sociétés de la Couronne devraient être englobées dans cette loi d'emprunt, mais elles ne le sont pas.

La façon dont elles fonctionnent ne manque pas d'intérêt. Les sociétés de la Couronne peuvent emprunter de l'argent avec la garantie du gouvernement du Canada, mais sans demander l'autorisation préalable du Parlement. En fait, on se contente de présenter aux députés un projet de loi concernant les sociétés de la Couronne sans leur laisser l'occasion d'examiner leurs projets de dépenses.

L'exemple de Canadair que nous avons eu le mois dernier le prouve bien. Au début du mois, Canadair est revenue demander des fonds supplémentaires au Parlement. Le ministre nous a simplement dit qu'elle obtiendrait des fonds supplémentaires, sans demander l'autorisation du Parlement. Nous avons appris qu'en 1983 Canadair avait perdu 330 millions. L'année précédente, elle avait perdu 1.4 milliard. C'est la perte la plus lourde dans les annales commerciales du Canada. Avant que cette société ne soit finalement vendue, elle aura coûté quelque 3 milliards de dollars aux contribuables sans jamais leur avoir rendu aucun compte sur la façon dont elle a dépensé cet argent.

Et il ne faudrait pas oublier que Canadair n'est pas notre unique société d'État: il y en a environ 300 autres dont les besoins ne sont pas financés au moyen d'une mesure d'emprunt comme celle que nous sommes en train d'étudier aujourd'hui. Il y a notamment de Havilland qui a perdu 226 millions de dollars l'année dernière et qui va en perdre autant, semble-t-il, au cours des 12 prochains mois; il y a VIA Rail qui en a perdu 440 millions en 1982-1983 et la Société canadienne des postes qui avait un manque à gagner d'approximativement 300 millions de dollars.

Et ces sociétés poursuivent leurs activités comme si rien n'était. Elles n'ont pas à faire de démarches pour obtenir du crédit à des taux gonflés. Elles n'ont pas non plus à s'expliquer devant des gérants de banque qui se demandent s'ils vont être remboursés. Elles n'ont pas à craindre les enquêteurs et les vérificateurs du ministère du Revenu qui pourraient les menacer de sanctions ou les acculer à la faillite parce qu'elles sont incapables de payer leurs impôts. Pas du tout, monsieur le Président. Elles n'ont pas à se préoccuper de ces détails. Elles se contentent de dépenser autant qu'elles veulent, généralement plus que nécessaire et elles envoient ensuite la facture au ministre des Finances (M. Lalonde). Celui-ci s'empresse de régler leurs dettes et il ne passe pas la nuit à se faire du mauvais sang, comme il nous l'a dit lui-même.